DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

MAIRIE
ASPRES SUR BUECH
05140

Téléphone : 04 92 58 60 34
Télécopie : 04 92 58 68 71

INSCRIPTION

A L'ECOLE COMMUNALE

D'ASPRES-SUR-BUËCH

Afin d'inscrire votre enfant à l'école communale d'Aspres-sur-Buëch, il convient de compléter :

- Le formulaire de demande d'inscription (à faire valider par le maire de la commune de résidence) ;
- La fiche de renseignements de l'inspection d'académie.

Ce dossier devra être accompagné des pièces suivantes :

- Le carnet de vaccinations de l'enfant,
- Le livret de famille,
- Une attestation d'assurance scolaire
- Pour une entrée en maternelle, le certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité,
- Quel que soit l'âge de l'enfant, un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (ou justifie d'une contre-indication)
- Au besoin, le certificat de radiation de l'ancienne école où l'enfant était scolarisé.

La Directrice de l'école, Madame NICOLAS, vous contactera directement par téléphone une fois que le dossier de votre enfant sera enregistré en mairie.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

DES HAUTES-ALPES

MAIRIE
ASPRES SUR BUECH
05140

Téléphone : 04 92 58 04 34
Télécopie : 04 92 58 68 71

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN ELEVE

A L'ECOLE COMMUNALE D'ASPRES-SUR-BUËCH

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

NOM et Prénoms de l'enfant :
Date et lieu de naissance :

NOM et adresse des parents :

N° téléphone : Adresse électronique :

Demande d'inscription pour l'école : ☐ Maternelle
☐ Primaire

Classe :

Le

Avis du Maire
de la Commune de résidence

Le

Avis du Maire d'Aspres-sur-Buëch
Françoise PINET

Académie de AIX-MARSEILLE / Services départementaux de l'éducation nationale DES HAUTES ALPES

École : Primaire publique ASPRES SUR BUECH / Commune : Aspres-sur-Buëch

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : _____ **Niveau :** _____ **Classe :** _____

ÉLÈVE

NOM de famille : _____ NOM d'usage : _____ **Sexe : M☐ F☐**

Prénom(s) : _____ / _____ / _____

Né(e) le : ____ / ____ / _____ **Lieu de naissance** (commune et département) **:** _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Commune :** _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Mère **NOM de famille :** _____ **Autorité parentale :** **Oui☐** **Non☐**

NOM d'usage : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

Courriel : _____

Père **NOM de famille :** _____ **Autorité parentale :** **Oui☐** **Non☐**

NOM d'usage : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

Courriel : _____

Autre responsable légal (personne physique ou morale) **Autorité parentale :** **Oui☐** **Non☐**

Organisme : _____

Fonction : _____ **Lien avec l'enfant :** _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ Tél. portable : _____ Courriel : _____

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Garderie matin :	Oui☐	Non☐	Garderie soir :	Oui☐	Non☐
Études surveillées :	Oui☐	Non☐	Restaurant scolaire :	Oui☐	Non☐
Transport scolaire :	Oui☐	Non☐			

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile : Oui☐ Non☐ Individuelle Accident : Oui☐ Non☐

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance : _____

AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) (Ne cocher qu'en cas de refus)

	Mère	Père
Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.	☐	☐
Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.	☐	☐

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994). Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

Date : **Signature de la mère :** **Signature du père :**

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Elèves 1er degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

NOTICE D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

(jointe à la fiche de renseignements)

Les données renseignées sur la fiche de renseignements seront prises en compte dans l'application informatique de l'éducation nationale « Base Elèves 1er degré » prévue par l'arrêté du 20 octobre 2008 qui a été publié au Journal officiel du 1er novembre 2008.

Cette application informatique a été déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 24 décembre 2004 par le ministère de l'éducation nationale.

Les finalités de l'application « Base Elèves 1er degré » sont les suivantes :

- Assurer la gestion des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires : inscription, admission, radiation, répartition dans les classes, changement de niveau et de cycle en fin d'année scolaire ;
- Etablir le suivi des effectifs d'élèves dans l'ensemble des écoles.

La fiche de renseignements qui vous est proposée comporte des informations utiles au directeur de l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Le maire de la commune est également destinataire des données, dans le cadre de ses compétences en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire, prévues aux articles R.131-3 et R.131-4 du code de l'éducation.

Certaines de ces informations ont un caractère facultatif :

- Nom d'usage de l'élève et de ses responsables légaux ;
- Adresse des responsables de l'élève ;
- Téléphone et courriel des responsables de l'élève ;
- Coordonnées des personnes à appeler en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école ;
- Informations sur les services périscolaires ;
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident ;
- Autorisation des responsables (pour communication des adresses aux associations de parents d'élèves et pour photographie).

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des services de l'éducation nationale du département DES HAUTES ALPES